

Jean-Baptiste André Godin à Edward Vansittart Neale, 20 novembre 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 4 p. (271r, 272r, 273v, 274r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Edward Vansittart Neale, 20 novembre 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50381>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 novembre 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Neale, Edward Vansittart \(1810-1892\)](#)

Lieu de destination 26, Wilton Street, Manchester (Royaume-Uni)

Scripteur / Scribeur [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin demande à Neale son avis sur une affaire mal engagée à Londres relative à un contrat de 1879 pour la fourniture de 400 tonnes de fonte, que Muller avait refusé de livrer. Godin veut évaluer ses chances de succès dans un procès.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Muller, Otto R.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 20 Novembre 1880 271

Mon cher ami,

Voici la lettre d'affaire en question.

Je sais que vous êtes avocat, mais jusqu'ici il m'a semblé que vos occupations socialistes ne devraient guère vous permettre de vous occuper d'affaires. Et je vous avoue que je n'ai pas songé à vous demander jusqu'ici si je pourrais vous confier les intérêts de la Société du Familistère pour le cas où celle-ci aurait des questions à débattre en Angleterre.

La mauvaise tournure que prend en ce moment une affaire engagée à Londres me fait penser à vous demander votre avis pour la suite à y donner.

M. Vanthart Neale

Les pièces que je joins à cette lettre vous permettront de voir ce dont il s'agit. La note N^o 1 vous donne la substance d'un contrat que j'ai fait en 1873, en Angleterre, pour 400 tonnes de fontes dont on m'a refusé livraison. Cette pièce vous donne, en outre, les explications nécessaires.

Mon chargé d'affaires de Londres prétendait que je ne pourrais me faire rendre justice qu'à la condition de m'adresser, par une nouvelle lettre, mon vendeur, M. Muller, en demandant de me livrer les fontes, puis, s'il ne s'ensuivait pas d'acheter les 400 tonnes au prix du jour. Il me disait, en outre, d'envoyer à lui, avec carte de ce marché, afin qu'il pût pourvoir.

Il me semblait en me basant sur

les usages français que le préjudice pouvait être apprécié par le refus de livraison et par le prix auquel j'avais été obligé les pontes depuis l'époque du marché.

Néanmoins j'achetai ces 400 tonnes après avoir mis M. Müller en demeure à me livrer. C'est ce qui a motivé les lettres du 14 et du 15. Ces pontes me coûtèrent à cette date 117 livres de plus que le prix convenu avec M. Müller.

Pour vous faire connaître la situation je vous envoie le mémoire que m'adresse mon chargé d'affaires et l'avis du solliciteur avec la lettre d'envoi. Puis une autre lettre par laquelle il me demande 17 livres.

Cette affaire me paraît assez mal engagée. Donnez-moi, je vous prie, votre avis, car, après avoir perdu environ 170 livres sur ces pontes, il serait assez désagréable pour moi de perdre le procès.

Avec la certitude de le gagner, il y
aurait intérêt pour moi à faire respecter
mes conventions en Angleterre, Dussé-
je y dépenser les dommages et intérêts
qu'on pourrait m'allouer.

Donnez-moi donc vos conseils au
plus vite je vous en prie, afin que
je sache à quoi m'en tenir.

Votre bien dévoué